

**« Villa Maelly »  
2 rue Pierre Brossolette  
92320 - CHATILLON**

**Ensemble immobilier  
de 21 logements - locaux d'activités et commerce**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
LOT N° 01E – CHAPES ISOPHONIQUE ET THERMIQUE**

**MAITRE D'OUVRAGE**



**FONCIER CONSTRUCTION**  
196 RUE HOUDAN  
92330 SCEAUX  
☎ 01 46 60 33 33– Fax 01 46 60 06 04

**BET CONSEIL FLUIDES**



**P.CÉ TECH**

8 quai Bir Hakeim  
94 410 SAINT MAURICE  
T 01.45.11.76.00 / F 01.45.11.76.01  
[contact@pcetech.fr](mailto:contact@pcetech.fr)

**MAITRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION**

**SAS APPERE ARCHITECTES**

132 boulevard de Clichy  
75018 Paris  
☎ 01 42 93 19 99  
[cabinetappere@gmail.com](mailto:cabinetappere@gmail.com)



**Indice**

**A**

**Date**

**JANVIER 2019**

**Rédacteur**

**JJT**



## SOMMAIRE

<b>1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES</b>	<b>3</b>
1.01 – Documents techniques – Textes réglementaires	3
1.02 – Reconnaissance et réception des sols bruts livrés par le Gros Œuvre	5
1.03 – Obligation de l'entrepreneur	5
1.04 – Prescriptions particulières d'exécution	6
1.05 – Conditions de réception des chapes	6
1.06 – Contrôles – Essais	6
<b>2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>7</b>
2.01 – Objet - Limite des prestations	7
2.02 – Préparation des supports	8
2.03 – Chapes flottantes sur isolant en nappe souple pour isolation phonique	9
2.03.1 - Chapes des pièces sèches	9
2.03.2 - Chapes des pièces humides	10
2.04 – Chapes flottantes sur isolant en panneaux pour isolation thermique	10
2.04.1 - Chapes des pièces sèches	11
2.04.2 - Chapes des pièces humides	11
2.05 – Chape thermique ( plancher chauffant) – Sans objet	11
2.06 – Ravaillage	11
2.07 – Forme de pente – Sans objet	12
<b>FIGURES DE PRINCIPE DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>12</b>



## 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 2.01 – Objet - Limite des prestations

Le présent lot a pour objet, en complément du lot 00-PRESCRIPTIONS COMMUNES réputé indissociable, la présentation des travaux inscrits dans la construction et à la finition d'un **ensemble immobilier réalisé en 1 tranche et composé d'un bâtiment, soit globalement 21 logements en accession, locaux activités et commerce sur sous-sols, répartis comme suit :**

#### INFRASTRUCTURE :

##### 2<sup>ème</sup> sous-sol

- nombre de places de parking : 14 u, dont 1 places handicapés
- locaux techniques
- bassin de rétention des E.P.

##### 1er sous-sol

- nombre de places de parking : 11 u, dont 1 places handicapés
- locaux techniques
- espace vélos
- espace motos

#### SUPERSTRUCTURE :

- **Nombre de bâtiment : 1**
- nombre de niveaux : **R + 3 + comble**
- nombre de logements en accession à la propriété : **21**

##### RdC

- hall
- local O.M.
- local poussettes
- caves
- bureaux (3 u)
- local d'intérêt collectif
- accès monte-voitures

Niveau 1 : 7 logements

Niveau 2 : 7 logements

Niveau 3 : 5 logements

Niveau 4 (comble) : 2 logements

### 1/ A LA CHARGE DU PRESENT LOT

- Chape flottante thermo-acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des logements et des circulations au 1<sup>er</sup> étage
- Chape flottante thermo-acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des bureaux, local d'intérêt collectif et hall 1



- Chape flottante acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des logements et circulations à partir du 2<sup>ème</sup> étage
- Chape flottante acoustique prête à recevoir les revêtements du hall et palier RdC

L'ensemble des prestations devront être **conforme à la Notice Descriptive Série Notaire** (conforme à l'arrêté du 10 mai 1968), **jointe au dossier**.

**L'entreprise ne pourra prétendre à aucun supplément de prix dans le cas d'omission ou de prescription incomplète dans le présent CCTP, qui seraient nécessaires au parfait achèvement de l'Ouvrage.**

## **2 / A LA CHARGE DES AUTRES CORPS D'ETAT**

### **Lot Gros Œuvre**

- Dalle de planchers livrés béton brut surfacé (suivant décaissé) pour chape (tolérance de + ou - 5mm).

### **Lot Cloisons - Doublages - Faux plafonds**

- Cloisonnements et doublages intérieurs (suivant étude thermique)

### **Lot Menuiseries Intérieures**

- Plinthes bois et recoupe des relevés d'isolant phonique

### **Lot Sols Souples**

- Moquette au sol des chambres et rangements (placard, dressing, penderie, lingerie, buanderie, cellier, etc.) donnant sur ces pièces (sauf local rangements équipés d'un ballon d'eau chaude, dans ce cas le sol est systématiquement prévu carrelé).
- Moquette au sol des circulations des étages

### **Lot Sols Durs**

- Carrelages des pièces humides et plinthes, compris recoupe des relevés d'isolant phonique
- Carrelage du hall et palier du RdC
- Carrelage du local ordures ménagères au RdC
- Carrelage des placards contenant des chaudières (quelques soit le revêtement de la pièce attenante)

### **Lot Parquet**

- Parquet et plinthes dans les pièces sèches (entrées, séjours, dégagements et rangements (placard, dressing, penderie, etc., donnant sur ces pièces)

## **2.02 – Préparation des supports**

L'entreprise du présent lot réceptionne les dalles de planchers béton brut comme il est précisé à l'article 1.02 des PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.

Exécution d'un balayage complémentaire avant mis en place de l'isolant, la surface de la dalle devant être propre, débarrassée de tous gravois, aspérités poinçonnantes, graviers etc...

En particulier aucune gaine d'électricité posée directement sur la dalle brute de plancher ne sera admise.



### **2.03 – Chapes flottantes sur isolant en nappe souple pour isolation phonique**

Réalisation de chapes flottantes sur matériaux isolant en panneaux de type **DOMISOL** des Ets **ISOVER**, sur support en béton dressé brut.

Le produit sera classé **SC2 b3 A Ch** (suivant NF P 61-203)

Mise en œuvre d'un matériau isolant en rouleaux :

- au sol, isolant posé bien jointif à joint alterné ;
- en rive au pourtour contre les parois verticales, bandeau en isolant de même nature, de hauteur minimale pour être arasée au niveau des dessous de plinthes ou bande de désolidarisation en joint mousse;
- désolidarisation, le cas échéant, des tuyaux ou autres, sur même hauteur que le bandeau, par coquille en isolant. Voir figure en fin de document.

L'ensemble exécuté conformément aux prescriptions du fabricant de l'isolant prévu.

Mise en place d'un écran d'étanchéité au sol et contre les relevés, en film polyéthylène armé, épaisseur minimale 100 microns, posé avec recouvrements aux joints de 0,20 m minimum, si nécessaire suivant type d'isolation.

Coulage d'une chape en fibres de polyester, pour recevoir un revêtement de sol collé ou scellé.

- Joint sec sur toute l'épaisseur de la chape au droit des portes d'entrées logements (partie commune sur partie privative), avec remontée de l'isolant. Voir les figures 13 et 14 en fin de document.

Épaisseur de la chape : en fonction du type d'isolant et de l'épaisseur réservée, de **90 mm avec armatures**.

Isolant en rouleaux de provenance **ISOVER** ou équivalent.

- Type **DOMISOL LV 12**
- Isolation aux bruits de chocs ( $\Delta L_w$ ) = **25 dB**

#### **2.03.1 - Chapes des pièces sèches**

Exécution de chapes flottantes, suivant prescription ci-dessus.

L'isolant sera relevé contre les murs et cloisons **sur 2 cm au-dessus de la chape**, pour être replié sous les plinthes et recoupé par les entreprises de Menuiseries intérieures ou Sols durs. Voir figure en fin de document.

Contre les huisseries et bâtis, les relevés seront réalisés par bandes spéciales auto-adhésives.

**Dessus de chape lissée pour recevoir directement un revêtement de sol souple ou parquet, sans ragréage.**

#### **Localisation**

Suivant plans et exigence acoustique sur planchers :

- Pièces sèches et cuisines ouvertes des logements du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> étage
- Circulations palières du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> étage
- Hall 2 (palier esc./asc. du RdC)



### 2.03.2 - Chapes des pièces humides

Exécution de chapes flottantes, suivant prescription ci-dessus.

- Isolant relevé en plinthe sur 2 cm au-dessus de la chape, pour être replié et coupé par le carreleur.
- Niveaux fini à déterminer avec ce dernier en fonction de l'épaisseur des carrelages.

Dessus lissé pour recevoir un revêtement carrelé collé sans ragréage à la charge du lot - Sols durs.

#### **Localisation**

Suivant plans et exigence acoustique sur planchers :

- Pièces humides des logements des étages du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> étage

### **2.04 – Chapes flottantes sur isolant en panneaux pour isolation thermique**

**Nota** : Étude thermique établie par le **B.E.T. P.CE TECH**

Réalisation de chapes flottantes sur matériaux isolant en panneaux en mousse de polyuréthane certifié ACERMI, sur support en béton dressé brut (suivant DTU 26.2)

Nettoyage parfait du support.

Pose de panneaux isolant rigide en polyuréthane de type **TMS MF SI** de la société **EFISOL** ou équivalent, comprise toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Pose sur résilient acoustique de **type Assour Chape +** ou équivalent avec une efficacité acoustique  $\Delta(Rw+C) \geq 2$  dB.

- Certifié ACERMI
- Le produit sera classé **SC1 a2** (suivant NF P 61-203)
- Perf. acoustique  $\Delta Lw = 21$  dB
- Perf. acoustique  $\Delta Rw = 8$  dB

Suivant étude thermique :

- Épaisseur : **68mm**
- **Ri = 3,15 m<sup>2</sup>C/W**, non compressible

L'ensemble exécuté conformément aux prescriptions du fabricant de l'isolant prévu.

- Coulage d'une chape dosée à 350 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable et armée d'un treillis soudé (300 à 350 gr/m<sup>2</sup> mini.), avec interposition d'un film polyéthylène
- Épaisseur de la chape : **60** mm, désolidarisée des parois par une bande de rive Efirive
- Dessus de chape lissée pour recevoir directement un revêtement scellé ou collé (sol souple ou sol dur), sans ragréage.
- Joint sec sur toute l'épaisseur de la chape au droit des portes d'entrées logements (partie commune sur partie privative), avec remontée de l'isolant. Voir figure 13 et 14 en fin de document.



### **2.04.1 - Chapes des pièces sèches**

Exécution de chapas flottantes, suivant prescription ci-dessus.

L'isolant acoustique sera relevé contre les murs et cloisons [sur 2 cm au-dessus de la chape](#), pour être replié sous les plinthes et recoupé par les entreprises de Menuiseries intérieures ou Sols durs. Voir figure en fin de document.

Contre les huisseries et bâtis, les relevés seront réalisés par bandes spéciales auto-adhésives.

[Dessus de chape lissée pour recevoir directement un revêtement de sol souple ou parquet, sans ragréage.](#)

#### **Localisation**

Suivant plans et étude thermique sur plancher :

- Pièces sèches et cuisines ouvertes des logements du 1<sup>er</sup> étage
- Circulations palières du 1<sup>er</sup> étage
- Bureaux 1-2-3
- Local d'intérêt collectif

### **2.04.2 - Chapes des pièces humides**

Exécution de chapas flottantes, suivant prescription ci-dessus.

- Isolant acoustique relevé en plinthe [sur 2 cm au-dessus de la chape](#), pour être replié et coupé par le carreleur.
- Niveaux fini à déterminer avec ce dernier en fonction de l'épaisseur des carrelages.

Dessus lissé pour recevoir un sol souple ou un revêtement carrelé sans ragréage.

#### **Localisation**

Suivant plans et étude thermique sur plancher :

- Pièces humides des logements du 1<sup>er</sup> étage
- Hall 1 (accès depuis l'extérieur)

## **2.05 – Chape thermique ( plancher chauffant) – Sans objet**

### **2.06 – Ravaillage**

Mortier auto-nivelant très allégé, prêt à l'emploi, à base de billes d'argile expansée et de ciment,

Ou en sable, gravillons, pouzzolane, stabilisée par du ciment.

- Marque/référence : WEBER / LECAMIX ou équivalent

Comprises toutes sujétions de mise en œuvre.

- T.S. pour chape de rattrapage

#### **Localisation**

Pour rattrapage de niveau le cas échéant (en complément des chapas th. ci-dessus) et/ou enrobage de gaines et canalisations avant la réalisation d'une chape

## 2.07 – Forme de pente – Sans objet

### FIGURES DE PRINCIPE DE MISE EN OEUVRE





